



CARTÉCLIMA ! UNE DÉMARCHE AVEC VOUS, POUR VOUS !

Parce que demain se prépare aujourd'hui et ensemble, GrandAngoulême mène depuis 2021 une vaste démarche de concertation publique pour nourrir au mieux nos ambitions territoriales collectives. Notre objectif : donner les moyens à notre territoire d'être plus résilient, accessible, dynamique, mieux préservé... Cette grande démarche nous conduit à l'élaboration de deux documents cadres pour le territoire : le schéma de cohérence territoriale valant plan climat air énergie (SCOT-AEC) et le plan local d'urbanisme intercommunal valant plan de mobilité (PLUi-M).



CARTÉCLIMA! OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Après plus de trois ans de travail collaboratif, les élus communautaires ont validé deux étapes structurantes en Conseil Communautaire :

- **Le 20 mars 2025, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan de Mobilités a été arrêté.** Il s'agit maintenant de recueillir votre avis dans le cadre de l'Enquête Publique, qui aura lieu du 25 août (9h) au 3 octobre (12h) 2025.
Pour en savoir plus : rendez-vous à la p. 4 de cette lettre, et sur le site GA <https://www.grandangouleme.fr> Rubrique > vivre-et-habiter > Urbanisme > PLUi valant Plan de Mobilité en cours d'élaboration
- **Le 2 juillet 2025, le Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Énergie Territorial (SCOT-AEC) a été approuvé.** Il est maintenant remis à la Préfecture, et entrera en vigueur en septembre 2025.

Dans cette 6^e lettre d'information, on vous dit tout sur ces étapes et les prochaines !



ZOOM SUR LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE VALANT PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE

Le Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat : approuvé par les Conseillers Communautaires

Après un travail collaboratif lancé en 2022, les élus communautaires ont approuvé le Schéma lors du Conseil Communautaire du 2 juillet 2025.

L'élaboration du SCOT-AEC a été faite avec vos contributions !

GrandAngoulême remercie l'ensemble des associations, des partenaires et des habitants qui ont participé aux ateliers participatifs, aux réunions publiques, aux groupes de travail. Depuis le diagnostic conduit en 2022 jusqu'à l'arrêt du SCOT-AEC en septembre 2024, vous avez contribué à enrichir la compréhension des besoins, à préciser le projet politique, à écrire les actions du Plan Climat.

Ce schéma, qui pose les grandes ambitions pour les 20 ans à venir, entre en vigueur en septembre 2025 (2 mois après sa transmission à la Préfecture de Charente).

LE SCOT-AEC ENTRE EN VIGUEUR : QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE ?

→ La déclinaison dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan de Mobilités des orientations pour la préservation de la biodiversité, d'aménagement, de mobilités...

Le Document d'Orientations et d'Objectifs définit des prescriptions et des recommandations qui sont maintenant précisées dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan de Mobilités.

Ce dernier est constitué de nombreux documents (voir lettre d'information n°5 pour plus de détail), dont entre autres

- Les règlements écrit et graphique qui indiquent pour chaque secteur du territoire les principes d'aménagement à respecter

(hauteur des constructions, type de clôture, infiltration à la parcelle, préservation des boisements, etc.)

- Le Plan d'actions Mobilités qui définit la marche à suivre, en 8 axes pour atteindre les objectifs dans le SCOT-AEC

→ L'application des règles définies dans le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL)

Le DAACL encadre l'implantation des équipements commerciaux et le développement des activités commerciales, artisanales et logistiques. Il constitue l'outil de GrandAngoulême pour construire un développement commercial équilibré et durable, au service des habitants.

Des zones de développement prioritaires ont été définies pour lutter contre la vacance commerciale, limiter l'artificialisation des sols et favoriser l'achat local. Le DAACL améliore la lisibilité du territoire, tant pour la collectivité dans l'élaboration de ses actions en faveur du commerce local que pour les porteurs de projets.

→ Le lancement de la mise en œuvre du Plan Climat

Avec l'approbation du SCOT-AEC, GrandAngoulême s'engage pour atteindre collectivement les objectifs Climat Air Énergie. Pour cela, l'agglomération animera la mise en œuvre du plan d'actions sur le territoire auprès des communes, des entreprises et des habitants. Les actions programmées touchent toutes les sphères de la vie quotidienne : le logement, la mobilité, l'énergie, la nature et le cadre de vie... Une première évaluation aura lieu dans 3 ans, à mi-parcours du programme, pour réajuster les objectifs et les actions en fonction des progrès réalisés.



ENTRE L'ARRÊT EN SEPTEMBRE 2024 ET L'APPROBATION DE JUILLET 2025 : QUE S'EST-IL PASSÉ ?

Dans la lettre d'information #5, nous avons annoncé

→ **la collecte des avis des Personnes Publiques associées** : L'État, la Région, les Chambres Consulaires, ... 15 d'entre eux ont remis un avis sur le dossier du SCOT-AEC. Ces avis ont permis de préciser, renforcer les documents sur les sujets de biodiversité, d'artisanat, ...

→ **la collecte de vos observations**, habitants et acteurs du territoire, à travers l'Enquête Publique, qui a eu lieu du 1^{er} février au 4 mars 2025.

Toutes les réponses et ajustements sont consultables en ligne depuis le 23 mai 2025 sur le site de GrandAngoulême, [Rubrique : vivre-et-habiter > urbanisme > SCOT-AEC en cours d'élaboration](#)

L'ensemble du dossier SCOT-AEC approuvé est consultable sur le site GA :
<https://www.grandangouleme.fr> Rubrique > vivre-et-habiter > SCOT-AEC approuvé

ZOOM SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLAN DE MOBILITÉ (PLUi-M)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan de Mobilité (PLUi-M) : arrêté en Conseil Communautaire le 20 mars 2025.

Cette étape a ouvert la collecte

- des avis des Personnes Publiques associées : L'État, la Région, les Chambres Consulaires, ... dans lequel des propositions d'ajustement ou des observations peuvent être formulées.
- la collecte de vos observations, habitants et acteurs du territoire, à travers l'Enquête Publique. Vous retrouvez ci-dessous toutes les modalités pour participer !

Suite à l'analyse des avis et observations, les élus communautaires apporteront d'éventuels ajustements au PLUi-M, avant son approbation finale et son entrée en vigueur. Cette étape est prévue en février 2026.

L'ensemble du dossier PLUi-M arrêté est consultable depuis le 21 mars sur le site GA :

<https://www.grandangouleme.fr>

Rubrique > vivre-et-habiter > Urbanisme
> PLUi valant Plan de Mobilité en cours d'élaboration

L'enquête publique commencera le 25 août : toutes les modalités de participation en p. 4

Les grands principes du PLUi-Mobilité

PROXIMITÉ ET LIEN SOCIAL

Conforter les logements, les commerces, les services dans les centres-villes et centre-bourgs existants, tout en consolidant l'attractivité résidentielle et économique de l'agglomération



URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

Valoriser l'accès à la nature et aux espaces verts, encourager le maraîchage, prévenir des nuisances aux abords des axes routiers, ou des exploitations agricoles

PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Préserver la biodiversité, l'eau comme « bien commun vital », et faire de la nature notre meilleure alliée face au changement climatique

MOBILITÉS DURABLES

Accompagner les changements de comportements vers des pratiques écoresponsables, en repensant la place de la voiture individuelle et en proposant un bouquet de services de mobilités pour répondre à la diversité des besoins

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Adopter des modes de vie plus sobres et aménager de manière à atténuer le changement climatique et s'adapter à ses effets



Pour en savoir plus, visitez l'expo des points saillants du PLUi-Mobilité dans votre mairie.



Cartéclima !
J'écris mon territoire de demain



ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

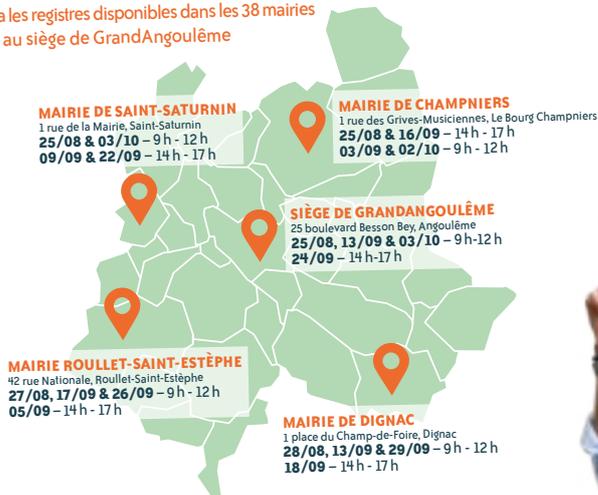
Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan de Mobilité (PLUi-M)

8 Périmètres Délimités des Abords (monuments historiques)
Abrogation de la carte communale de Voulgézac

DU 25 AOÛT AU 3 OCTOBRE 2025

Quand et comment y participer ?

- DURANT TOUTE LA PÉRIODE DE L'ENQUÊTE
- LORS DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE OU PAR ÉCRIT via les registres disponibles dans les 38 mairies et au siège de GrandAngoulême



RETROUVEZ LE DÉTAIL DES MODALITÉS
SUR LE SITE INTERNET DE GRANDANGOULÊME
www.grandangouleme.fr

Rubrique Vivre et Habiter > Urbanisme > PLUi valant Plan de Mobilité
en cours d'élaboration > Enquête Publique



VISITEZ L'EXPO DÉDIÉE AU PLUI-MOBILITÉ
DANS VOTRE MAIRIE OU AU SIÈGE
DE GRANDANGOULÊME

Vous avez la parole !

Quel est le projet du territoire pour les 10 ans à venir ?
Comment les espaces boisés sont-ils protégés ?
Mon terrain est-il constructible ?
Quelles actions pour la mobilité du quotidien ?
...



Restez connectés pour avoir les dates de ces temps à venir : [Page facebook GA](#) | [Page Cartéclima du site GA](#)



+ d'infos www.grandangouleme.fr &



Vous pouvez vous inscrire à notre liste de diffusion Cartéclima ! en nous écrivant à carteclima@grandangouleme.fr

CONTACT



GrandAngoulême
25 Boulevard Besson Bey
16023 Angoulême Cedex

05 45 38 60 60